SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

- 1 L'exercice 2019-2020 se caractérise par le contexte économique difficile liée à la pandémie de la
- 2 COVID-19, qui a entrainé une baisse de la consommation des clients d'Énergir dans les secteurs
- 3 commercial et industriel, principalement observée au cours de la période de confinement du
- 4 printemps 2020. La hausse de consommation constatée au cours du premier semestre de
- 5 l'exercice 2019-2020 a toutefois permis de compenser cette baisse de consommation, voire de
- 6 dégager un écart de revenus de distribution favorable qui se traduit par un solde à remettre à la
- 7 clientèle en vertu du mécanisme de découplage de 1,5 M\$1.
- 8 À travers ce contexte économique difficile, Énergir a assuré une gestion serrée de ses dépenses
- 9 d'exploitation, ce qui a permis de dégager des économies de 1,3 M\$² par rapport à l'enveloppe
- 10 autorisée. Par ailleurs, afin d'aider ses clients à traverser cette période difficile, Énergir a
- 11 suspendu la facturation des suppléments de recouvrement au cours des mois de mars à août
- 12 2020, ce qui explique la plus grande proportion de la baisse des autres revenus d'exploitation.
- Par ailleurs, Énergir constate que la plus grande proportion des autres écarts constatés par
- rapport à la Cause tarifaire 2019-2020 n'est pas directement liée à la COVID-19. À titre d'exemple,
- du côté des investissements, la plus grande proportion de la baisse découle du report dans le
- 16 calendrier de réalisation de différents projets, notamment les projets d'injection de GNR et le
- 17 projet visant l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et
- de la zone industrialo-portuaire de Saguenay³. Ces reports ont déjà été intégrés dans la prévision
- 19 4/8 2019-2020 ainsi que dans les soldes d'ouvertures de la prochaine Cause tarifaire 2020-2021;
- 20 ils ne découlent donc pas de la pandémie de la COVID-19.
- 21 En appliquant, sur l'avoir des actionnaires, un taux de rendement de 8,90 %⁴, tel qu'autorisé par
- 22 la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa décision D-2019-028 (paragr. 61), Énergir obtient un taux
- pondéré du coût en capital autorisé de 6,51 %⁵. Ce dernier, appliqué sur la base de tarification

¹ Énergir-8, Document 2.

² Énergir-4, Document 5, page 1.

³ Énergir-6, Document 3, page 5, ligne 18 à 27.

⁴ Énergir-7, Document 1, page 1, col. 5, ligne 7.

⁵ Énergir-7, Document 1, page 1, col. 6, ligne 8.

- 1 moyenne de 2 141,6 M\$⁶, donne à Énergir un revenu net d'exploitation autorisé de 139,4 M\$⁷.
- 2 Puisque le bénéfice réalisé par Énergir atteint 113,4 M\$8, la différence de 26,0 M\$
- 3 (113,4 M\$ 139,4 M\$)⁹ représente le manque à gagner qu'Énergir a réalisé après impôt, soit
- 4 35,4 M\$¹⁰ avant impôt.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 5 La pièce Énergir-8, Document 1, page 1 présente une ventilation de ce manque à gagner qui
- 6 s'explique principalement par les éléments suivants :
 - le manque à gagner réalisé au service de transport de 35,6 M\$ occasionné principalement par la hausse du coût de transport sur les achats de gaz naturel à Empress (différentiel de lieu), compensée par (i) la baisse des primes fixes de TCPL et Enbridge, (ii) la hausse des revenus de transport et (iii) la baisse des coûts de fuel; et
 - le manque à gagner réalisé au service d'équilibrage de 3,2 M\$ causé principalement par la reconnaissance du coût de la saisonnalité sur les achats de gaz naturel, compensé par (i) la hausse des revenus d'équilibrage, (ii) la baisse des primes fixes de TCPL et (iii) les revenus d'optimisation réalisés au cours de l'exercice 2019-2020.
 - le trop-perçu réalisé au service de distribution de 2,6 M\$ composé des éléments suivants :
 - l'écart favorable des revenus de distribution de 1,5 M\$ entièrement remis à la clientèle en vertu du mécanisme de découplage des revenus; et
 - l'écart résiduel, soumis au mode de partage des écarts de rendement entre la clientèle et l'actionnaire, s'explique par (i) la diminution de la valeur de la base de tarification jumelée à la baisse de la dépense d'amortissement, (ii) la baisse des dépenses d'exploitation par rapport à l'enveloppe autorisée partiellement compensée par (iii) la baisse des revenus de supplément de recouvrement.

Conformément à la décision D-2019-141 (paragr. 118), le trop-perçu résiduel de distribution à partager (excluant l'écart lié au découplage des revenus) de 1,0 M\$ est distribué de la façon suivante : les premiers cinquante points de base sont partagés à raison de 75 % aux associés et

-

⁶ Énergir-6, Document 1, page 1, col. 15, ligne 36.

⁷ Énergir-4, Document 2, page 1, col. 9, ligne 36.

⁸ Énergir-4, Document 2, page 1, col. 7, ligne 36.

⁹ Énergir-8, Document 2, ligne 5.

¹⁰ Énergir-8, Document 2, ligne 7.

- de 25 % aux clients d'Énergir, alors que l'excédent des premiers cinquante points de base est
- 2 pour sa part, partagé à raison de 50 % aux associés et de 50 % à la clientèle. Les trop-perçus ou
- 3 manques à gagner en transport, équilibrage, fourniture et SPEDE sont, quant à eux, entièrement
- 4 attribués à la clientèle.
- 5 L'examen des transactions d'optimisation effectuées à partir d'outils de transport et d'entreposage
- 6 permet de constater que les revenus générés par les transactions financières s'élèvent à 1,5 M\$,
- 7 dont un total de 1,36 M\$ est assujetti à la bonification¹¹. Ainsi, conformément aux décisions
- 8 applicables, Énergir récupère une quote-part de 136 k\$.
- 9 Pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020, le pourcentage global de réalisation des
- 10 indices de qualité de service se situe à 100 %12. Ce pourcentage global de réalisation est égal à
- 11 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice, conformément à la
- 12 décision D-2019-141.
- 13 Du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, Énergir a réalisé des économies d'énergie de
- 14 42,7 10⁶m³¹³ grâce à son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ).
- 15 Finalement, les tableaux et explications des différentes sections du présent dossier permettent
- 16 d'obtenir plus de détails à l'égard de ces résultats.
- 17 À noter que les écarts observés entre les valeurs des différentes pièces du rapport annuel sont
- 18 dus aux arrondis.

¹¹ Énergir-12, Document 2.

¹² Énergir-5, Document 1, page 3.

¹³ Énergir-13, Document 2, page 2.